

# Code de vie et la loi 56

## L'article 76 de la LIP est modifié concernant le code de vie

« Les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement :

Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève;

Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire;

Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.

## La politesse et le respect

Je respecte tous les adultes à l'école, au service de garde et dans l'autobus.

En tout temps et en tout lieu, je surveille mon langage en évitant d'être grossier envers les élèves et les adultes.

Je joue adéquatement avec les autres. Sont interdits: bousculades, jambettes, jeux de lutte, de boxe, balles de neige, tout jeu de contact.

## Le langage à utiliser ou à éviter

J'utilise des mots qui font plaisir comme bonjour, bonne journée, bon appétit, je m'excuse, s'il te plaît, merci, etc. Aucun acte de violence (verbale ou physique) ne sera toléré à l'école.

Je suis poli avec toutes et tous en paroles et en gestes.

## La violence, le taxage, le harcèlement et l'intimidation

Aucune forme d'intimidation (menace physique et verbale, taxage, exclusion, etc.) ne sera tolérée. Si j'en suis victime, j'avise un adulte de l'école ou la direction qui verra à mettre en place le protocole prévu à l'agenda. **À L'ODYSSÉE, L'INTIMIDATION, C'EST TOLÉRANCE ZÉRO.**

Je règle mes conflits en m'expliquant.

J'évite toute forme d'intimidation y compris la cyberintimidation.

De plus, je ne dois pas faire de clavardage (chatting) sur les ordinateurs de l'école. Je reconnais que le contenu et l'exploitation de tout ordinateur ou logiciel doivent être conformes au code de vie de l'école.

## La sécurité sur Internet : conseils pratiques aux parents

(tiré du site [www.bced.gov.bc.ca/sco/resourcedocs/internet\\_safe/internet\\_safe\\_french.pdf](http://www.bced.gov.bc.ca/sco/resourcedocs/internet_safe/internet_safe_french.pdf))

Les parents peuvent prendre certaines précautions pour s'assurer que leur enfant navigue en toute sécurité dans Internet. En voici quelques-unes :

## Règles générales de sécurité concernant Internet

Familiarisez-vous avec les différents aspects d'Internet. Il est important que vous soyez bien informé en ce qui a trait à Internet, parce que même si vous n'avez pas d'ordinateur à la maison, votre enfant peut y avoir accès à l'école, à la bibliothèque ou chez des amis. Négociez avec les vôtres une entente familiale dans laquelle vous établirez les règles d'utilisation d'Internet, y compris le temps passé en ligne, les sites que votre enfant peut consulter et ceux qu'il ne

devrait pas consulter. Installez votre ordinateur dans une aire commune accessible à tous (p. ex. le salon), de façon à pouvoir surveiller de près l'utilisation d'Internet.

### **Pour guider votre enfant en ligne**

Consultez vous-même les sites que votre enfant consulte. Renseignez-vous sur les logiciels de filtrage ou les services en ligne qui bloquent l'accès des sites au contenu offensant. Vérifiez si votre fournisseur d'accès Internet (FAI) offre des dispositifs de blocage d'information.

### **Pour minimiser les risques éventuels**

Expliquez à votre enfant les dangers auxquels il pourrait être exposé lorsqu'il est en ligne (p. ex. divulguer des renseignements personnels à un inconnu). Rappelez-lui que les individus rencontrés dans les bavardoirs (chat rooms) sont des inconnus et qu'il ne devrait jamais accepter de les rencontrer en personne, à moins que vous ne lui en ayez donné la permission et/ou que vous ne connaissiez l'individu concerné.

Prévenez votre enfant que si quelqu'un le harcèle en ligne, ou bien lui dit des choses qui sont inappropriées ou qui le rendent mal à l'aise de quelque façon que ce soit, il doit venir vous en parler ou en parler soit à un enseignant, soit à une personne de confiance.

Communiquez immédiatement avec la police si votre enfant reçoit de la pornographie juvénile, s'il est la cible de sollicitations de nature sexuelle ou si un adulte lui envoie des images sexuellement explicites

### **Activités pouvant donner lieu à une suspension et devant être signalées à la direction:**

- menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui ;
- dire des grossièretés à un membre du personnel enseignant ou à une autre personne en situation d'autorité.

### **Activités devant donner lieu à une suspension jusqu'au renvoi possible de l'élève:**

- faire subir à autrui une agression physique qui cause des dommages corporels nécessitant les soins d'un médecin.

### **Les armes**

Tout objet dangereux est strictement défendu à l'école (couteau, canif, bâton, pétard, arme, etc.).

### **Activités devant donner lieu à une suspension jusqu'au renvoi possible de l'élève:**

- être en possession d'une arme, notamment d'une arme à feu ;
- se servir d'une arme pour infliger ou menacer d'infliger des dommages corporels à autrui.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant : \_\_\_\_\_